



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :**Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSAID (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services, conformément à l'article L.313-1 du CGFP,

Considérant la nécessité de créer, au 1^{er} janvier 2024, 3 postes au grade d'adjoint technique à temps complet, pour :

- Permettre la continuité de service, sans impact supplémentaire pour le budget 2024,
- Mettre en adéquation le tableau des emplois de la collectivité avec les effectifs actuels.

Monsieur le Maire précise que la suppression de plusieurs postes vacants du tableau des effectifs est prévue début d'année 2024 après avis du Comité Social Territorial.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- **DE CRÉER** les emplois précités
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs, actualisé au 1^{er} janvier 2024, annexé à la présente délibération, avec la modification suivante :

Filière : Technique**Cadre d'emploi :** Adjoint technique**Grade :** Adjoint technique

- ancien effectif : 8 temps complets
- nouvel effectif : 11 temps complets

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr